

Commercialisation : Vendre des produits touristiques (règles commerciales et juridiques) 17 et 18 Mars - Niort



Public

Salariés de structures qui commercialisent et de fait sont immatriculées au registre national.



Dates et lieu

Les 17 et 18 mars à Niort à la CCI des Deux Sèvres, 10 place du Temple, 79003 NIORT.

9h15-9h45 : Accueil café viennoiseries

9h45 : Démarrage de la formation

12h45-14h: Déjeuner

18h : Fin de la journée



Intervenants

Elise FABING et François BENECH, BDD Avocats



Programme

JOUR1 :

Cadrage : Le contexte économique et juridique de l'évolution de la commercialisation des OLT

1er module : L'OT immatriculé au registre national des opérateurs de voyage : obligations légales et responsabilités

- Connaître les principales règles juridiques découlant du régime général de la vente de voyage et de séjour
- Savoir rédiger des clauses essentielles des contrats de vente de prestations touristiques
- Connaître les principes du régime juridique de la responsabilité de l'opérateur de voyage
- Connaître l'obligation d'information de l'OT vendeur .

JOUR2:

2ème module : La commercialisation de produits touristiques hors zone de compétence statutaire

- Connaître les principes et nuances du rattachement de l'OT à sa collectivité territoriale
- Se familiariser avec les outils à mettre en place pour commercialiser hors de la zone de compétence statutaire

3ème module : La commercialisation de produits touristiques par l'OT et les règles particulières à respecter en matière de concurrence

- Connaître les grandes règles protectrices du principe de la libre concurrence s'appliquant aux organismes parapubliques et notamment apprendre à :
- Encadrer le refus de contracter avec une entreprise concurrente proposant des produits substituables ou similaires
- Sécuriser les accords relatifs aux produits commercialisés



Marine Chansard remplaçante de Laure Dubois: laure.dubois@aquitaine-mopa.fr



En savoir plus: <http://bit.ly/commercialisationjuridique>